



COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL N°10

Saison 2026/2027

Consultations par voie électronique

Dates de la consultation : du 08/09/2026 au 10/09/2026

CIVILITÉS

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, le Comité de Direction adresse ses salutations et ses encouragements à l'ensemble des bénévoles, dirigeants et acteurs du football seinomarin pour cette nouvelle saison sportive.

MEMBRES CONSULTÉS

- M. Jean-Claude **LEROY**
- M. Laurent **DURÉCU**
- M. Régis **BETHENCOURT**
- M. Madani **FERHATI**
- Mme Karima **CHERKAOUI**
- Mme Laetitia **HANOUE**
- M. Antoine **LOUET**
- M. Patrick **COQUELET**
- Mme Charlotte **CANU**
- M. Issa **COULIBALY**
- M. Nourredine **BOUCHLAGHEM**
- M. Alexis **BELHACHE**
- M. Mickaël **BUNEL**

Cette liste correspond aux membres consultés dans le modèle de consultation électronique du Comité de Direction.



INTRODUCTION

Conformément aux dispositions des Statuts du District de Football de Seine-Maritime autorisant les consultations écrites par voie électronique du Comité de Direction, une consultation a été organisée afin de permettre au Comité de Direction de se prononcer sur plusieurs dossiers relevant de ses compétences.

ORDRE DU JOUR

La consultation avait pour objet de permettre au Comité de Direction de se prononcer sur :

- L'intégration de deux nouveaux membres au sein de commissions départementales ;
- Plusieurs demandes d'ententes entre clubs pour la saison 2026/2027 ;
- L'approbation des règlements relatifs aux compétitions Jeunes pour la saison 2026/2027.
-

Les décisions du Comité de Direction sont présentées ci-après.

I. INTÉGRATION D'UN MEMBRE AU SEIN D'UNE COMMISSION DÉPARTEMENTALE

Pour donner suite à la proposition du Président de la **Commission Départementale d'Action Sociale, Citoyenne et Éthique**, et à la demande de M. Madani FERHATI, le Comité de Direction est consulté sur l'intégration de : **M. Omar FECIH**

Au sein de la **Commission Départementale d'Action Sociale, Citoyenne et Éthique**.

Résultat de la consultation

DÉCISION

Le Comité de Direction valide, à la majorité des suffrages exprimés, l'intégration de M. Omar FECIH au sein de la Commission Départementale d'Action Sociale, Citoyenne et Éthique pour la saison 2026/2027.

II. INTÉGRATION D'UN MEMBRE AU SEIN D'UNE COMMISSION DÉPARTEMENTALE

Pour donner suite à l'appel à candidature lancé afin de pourvoir un **poste vacant au sein de la Commission Départementale des Compétitions Féminines**, la candidature de **M. Laurent BARBIER** a été examinée par **Mme Laetitia HANOUE**, Présidente de la **Commission Départementale des Compétitions Féminines**, qui a émis un **avis favorable** à son intégration.



Conformément aux dispositions des Statuts du District de Football de Seine-et-Marne autorisant les consultations par voie électronique du Comité de Direction, cette proposition a été soumise aux membres du Comité de Direction dans le cadre d'une consultation électronique.

DÉCISION

Le Comité de Direction valide, à la majorité des suffrages exprimés, l'intégration de M. Laurent BARBIER au sein de la Commission Départementale des Compétitions Féminines pour la saison 2026/2027.

III. DEMANDES D'ENTENTES

Le Comité de Direction est consulté sur les demandes d'ententes suivantes pour la saison 2026/2027 :

- FC Tôtes – US Auffay – U15
- Plateau Quincampoix FC – FC des Villages – U15
- Plateau Quincampoix FC – FC des Villages – U13
- A Rouennaise de Football – Réunionnais FC – U15
- Union Sportive de Bolbec – US Saint-Maclou-la-Brière – U15
- ETS Plateau Foucarmont Realcamp – ETS des Deux Vallées – U15
- AS Côte d'Albâtre – AS Ourvillaise – ETS Yprevillaise – U15
- FC Louvetot – US Vatteville-Bretteville – U13

DÉCISION

Les ententes précitées sont validées à la majorité des suffrages exprimés pour la saison 2026/2027, sous réserve du respect des dispositions réglementaires et administratives en vigueur.

IV. APPROBATION DES RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS JEUNES

Le Comité de Direction est consulté sur l'approbation des règlements relatifs aux compétitions Jeunes pour la saison 2026/2027 :

- Règlement des Compétitions Jeunes masculines U18, U15 et U13 ;
- Règlement des Accessions et Retrogradations U18, U15 et U13 ;
- Règlement de la Coupe U18 ;
- Règlement de la Coupe U15 ;
- Règlement de la Coupe U13.

DÉCISION

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



Les règlements précités sont approuvés à la majorité des suffrages exprimés et sont applicables aux compétitions Jeunes pour la saison 2026/2027.

V. Changement de nom du FC St Julien Petit Quevilly

Faisant suite à la consultation de la commission fédérale des règlements et contentieux, le Président du District informe le comité directeur du changement de nom du club du FC St Julien Petit Quevilly pour devenir ST JULIEN FC KURDE PETIT QUEVILLY.

VI. VIE DU DFSM

Journée de séminaire du DFSM

Le Comité de Direction tient à remercier l'ensemble des participants à la journée de séminaire du DFSM, qui a réuni **55 personnes inscrites**, parmi lesquelles les personnels techniques, administratifs et transverses, les Présidents de Commission ainsi que les membres des différentes Commissions.

Le Comité de Direction remercie l'ensemble des participants pour leur présence, leur implication et la qualité des échanges qui ont marqué cette journée.

Ce séminaire a permis de favoriser les échanges entre les différents acteurs du District, de renforcer la cohésion et de partager collectivement les réflexions autour des enjeux et des perspectives du DFSM pour la saison 2026/2027.

Cette journée a également permis de présenter et d'échanger autour de la **mise en place de nouvelles animations et pratiques de loisir proposées par le DFSM**, Quiz sur les règles du jeu, notamment le **Foot en marchant, le Foot Pétanque et le Foot Golf**, avec l'objectif de développer la pratique du football sous différentes formes et de favoriser son accessibilité et les règles du jeu au plus grand nombre.

Le Comité de Direction tient également à adresser ses **remerciements particuliers à la société SAS L'AIGLON**, qui a assuré la **prise en charge intégrale de cette journée**, ainsi qu'à son Président, **Monsieur Patrick COQUELET**, pour son soutien et son engagement en faveur du DFSM.

Le Comité de Direction remercie enfin l'ensemble des personnes ayant contribué à l'organisation et au bon déroulement de cette journée.

VII. RECOURS

Les présentes décisions sont susceptibles de recours dans les conditions et délais prévus par les règlements en vigueur, notamment les dispositions applicables des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football de Normandie.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



Les clubs et personnes concernés disposent des voies et délais de recours prévus par les règlements applicables.

VIII. PUBLICATION

Le présent procès-verbal formalise les décisions prises par le Comité de Direction dans le cadre de la consultation écrite organisée par voie électronique.

Les décisions feront l'objet, selon leur nature, d'une notification aux personnes et clubs concernés et seront publiées conformément aux dispositions réglementaires ainsi qu'aux modalités de publication en vigueur au sein du District de Football de Seine Maritime.

IX. INFORMATION DU COMITÉ DE DIRECTION

Conformément aux dispositions des Statuts du District de Football de Seine Maritime, le présent procès-verbal sera présenté lors de la prochaine réunion du Comité de Direction pour information, prise d'acte et approbation.

X. CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, le présent procès-verbal est arrêté.

Le Président
M. LEROY Jean-Claude

Le Secrétaire Général
M. DURECU Laurent